

# What Information Should Be Included In An Incident Report? Stats and Facts – French



## FAITS

1. **Rapports Incomplets** : l'absence d'informations clés telles que l'heure, le lieu ou les personnes impliquées peut nuire à la précision de l'enquête.
2. **Descriptions Imprécises** : un langage vague ou subjectif rend difficile la compréhension de ce qui s'est réellement passé.
3. **Absence de Témoignages** : sans les déclarations des témoins, des points de vue et des faits essentiels peuvent être perdus.
4. **Absence de Mesures Correctives** : les rapports qui ne mentionnent pas les mesures de suivi peuvent entraîner la répétition des incidents.
5. **Soumissions Tardives** : plus le rapport est tardif, plus les détails risquent d'être oubliés ou perdus.
6. **Mauvaise Documentation des Blessures/Dommages** : des détails insuffisants sur les dommages médicaux ou matériels peuvent avoir une incidence sur l'indemnisation, les réparations ou la prévention future.

## STATISTIQUES

- L'OSHA exige que les accidents du travail graves soient signalés dans les 24 heures. Le non-respect de cette obligation peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à 14 502 dollars par incident.
- Selon le Conseil national de sécurité, 62 % des organisations qui normalisent leur système de signalement des incidents constatent
- Les données du Bureau of Labor Statistics (BLS) font état de plus de 2,8 millions d'accidents du travail en 2022. Les rapports incomplets ou tardifs ont souvent contribué à prolonger l'exposition au danger.
- WorkSafeBC a constaté que les rapports d'incident ne contenant pas de témoignages ni de mesures correctives étaient trois fois plus susceptibles d'entraîner des réclamations répétées.
- Une analyse réalisée en 2024 par EHS Today a indiqué que 35 % des entreprises de construction disposant de systèmes de signalement des quasi-accidents ont évité au moins un accident majeur par an, sur la base de 500 sites étudiés.
- Une étude du NIOSH a révélé que les organisations disposant de modèles structurés de signalement des incidents réduisaient les blessures graves de 37 %.
- En Ontario, les agents chargés de l'application de la loi ont signalé des rapports incomplets dans 18 % des inspections sur le lieu de travail, ce qui a souvent entraîné des amendes ou des ordonnances de suivi.